



CONSEIL GENERAL
BRETIGNY – SUR – MORRENS

Législature 2006-2011
PV no 5 -2007

Séance du 6 juin 2007 à 20h15

Présidence : M. Philippe Forney

Ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la dernière séance
3. Rapport de gestion de la Municipalité
4. Comptes communaux 2006
5. Arrêté d'imposition 2008
6. Financement du déficit d'exploitation du Centre Intercommunal de glace de Malley (CIGM)
7. Nomination d'un délégué et d'un suppléant au Conseil Intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunal de Cugy et environs (ASICE)
8. Election d'un suppléant à la commission de gestion
9. Informations de la Municipalité
10. Propositions individuelles
11. Contre-appel

La demande du Président de transformer le point 7 de l'ordre du jour en 7b, et d'ajouter un point 7a « Elections statutaires », est acceptée à l'unanimité.

1. Appel

Effectif : 64 personnes
Présents : 41 personnes

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté à l'unanimité.

3. Rapport de gestion de la Municipalité

Après lecture du rapport de gestion par M. Laurent Chappuis, il est confirmé qu'en page 3, point 4, il faut lire M. Ronald Bovay et non M. Roland Bovay.

Une fois le rapport de la commission de gestion présenté par M. Daniel Cochand, le vote rencontre l'unanimité.

4. Comptes communaux 2006

Comme d'habitude, M. Urs Lauper présente les comptes communaux de manière détaillée. Le total des charges et des produits pour 2006 est de CHF 2'594'482.06. En lieu et place d'un cash-flow de CHF -371'750.- budgeté, le résultat final se solde par un cash-flow positif de CHF 621'959.38 .

M. Urs Lauper attire l'attention de l'assemblée sur le report de charge du canton sur les communes et la possibilité qui est donnée au citoyen de changer cela par la votation cantonale du 17 juin 2007.

Après du lecture du rapport de la commission de gestion par M. Daniel Cochand, il est procédé au vote. Les comptes sont acceptés avec 1 abstention.

5. Arrêté d'imposition 2008

M. Urs Lauper informe le conseil général que seul le point 11 (l'impôt sur les chiens) a subi une modification par rapport à 2007.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini.

La discussion est ouverte par M. Jacques Pasche qui propose au vu des résultats des dernières années, une baisse d'impôt de 10% ou 7 pt. En effet, en tenant compte des attributions aux réserves libres des 3 dernières années, le montant d'impôt perçu en trop est de 18% ou Mio 1.4. De plus il émet une réserve sur le montant élevé de la provision pour débiteurs douteux. Enfin l'année 2006 s'est soldée par un cash-flow positif de CHF 622'000.- en lieu et place des CHF 370'000.- de perte budgété.

La Municipalité répond d'une part que le montant à amortir au bilan de plus de Mio 4, représente CHF 700'000.- sur une période de 5 ans. De plus, dès 2008, suite à la mise en fonction du collège de Cugy, ce montant augmentera de CHF 88'000.-/an et que d'autres investissements futures alourdiront cette charge. D'autre part, une simulation calculée sur 2005, pour une baisse d'impôt de 4 pt, montrait que l'impact sur les rentrées fiscales était de CHF 67'000.—et l'augmentation de la charge due à la péréquation financière de CHF 70'000.--, soit un impact total de CHF 137'000.—sur le résultat de l'exercice. Au vu du caractère progressif de la péréquation et comme on sait d'ores et déjà que d'autres communes augmenteront leurs impôts en 2008, une baisse d'impôt à Bretigny de 7 pt aurait un impact total de plus de CHF 200'000.-- pour gain d'impôt de CHF 150.- par contribuable.

Il s'ensuit une intervention colorée de M. Roger Imhof, lequel indique que c'est le conseil qui a décidé des investissements, et qu'il est donc nécessaire de les amortir. L'impact d'une baisse d'impôt pour les propriétaires serait lourde de conséquence dans le temps (elle pourrait accélérer le besoin de fusionner des communes), alors que les locataires peuvent simplement quitter le village si la situation se péjorait. Bretigny est aujourd'hui dans une situation saine. Comme il espère que cette situation perdure au moins 10 ans, il suggère à l'assemblée de faire confiance à la Municipalité en acceptant le taux d'imposition.

M. Marc Tille propose un amendement à l'arrêté d'imposition pour une baisse d'impôt de 2pt et demande un vote à bulletin secret.

M. Eric Geiger rappelle que l'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité a été approuvé par la commission des finances et il propose également à l'assemblée de suivre la Municipalité. Par contre, il rejette l'idée d'un vote à bulletin secret.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote quant à l'entrée en matière sur l'amendement Tille. L'entrée en matière est refusée avec 17 non, 9 abstentions et 5 oui.

Il s'ensuit le vote quant à l'arrêté d'imposition, l'arrêté est accepté avec 5 contre et 5 abstentions.

6. Financement du déficit d'exploitation du Centre Intercommunal de glace de Malley (CIGM)

Le préavis de la Municipalité est énoncé par M. Pierre-Alain Marmillod et le rapport de la commission des finances par M. Frank Bottini.

M. Pierre-Alain Marmillod précise à M. Marc Tille que le montant définitif variera selon les années et qu'il pourrait même diminuer selon la situation de la Commune. Toutefois, même si à long terme cette participation pourrait être stoppée, elle doit tout de même s'inscrire dans une vision sur plusieurs années.

Il est procédé au vote, le financement du déficit est accepté avec 3 abstentions.

7a. Elections statutaires

Le président et le Vice-président se représentent et sont réélus à bulletins secrets :

	<u>Président :</u>	<u>Vice-Président :</u>
Bulletins délivrés :	M. Philippe Forney 41	M. Edouard Martin 41
Bulletins rentrés :	41	41
Valables :	41	41
Blanc :	5	3
Elus :	36	38

Les scrutateurs sont réélus en blocs par acclamation, soit les membres Mme Esther Bagazzi et M. Christian Blatti et les suppléants M. Denis Pidoux et M. Jean-Marie Bichsel.

7b. Nomination d'un délégué et d'un suppléant au Conseil Intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunal de Cugy et environs (ASICE)

M. Marc Tille est nommé comme délégué avec 6 abstentions et M. Marc Heuschkel avec 4 abstentions.

8. Election d'un suppléant à la commission de gestion

M. Roger Amann est nommé suppléant de la commission de gestion à l'unanimité.

9. Information de la Municipalité

- Les panneaux de limitation de vitesse à 60 km/h aux abords de « notre » carrefour sur la route cantonales, viennent d'être posés
- Une demande de limitation à 3.5 tonnes des routes Bretigny-Béthusy est en cours
- Le site internet www.Bretigny.ch devrait fonctionner d'ici à la rentrée scolaire

10. Propositions individuelles

M. Roger Clément propose d'installer un panneau pour signaler l'école le long du chemin du Chêne et suggère également de couper la haie qui empiète sur le chemin, voir d'en limiter la vitesse à 30 km/h. Ce problème sera analysé par la commune.

M. Roger Imhof propose d'abandonner la lecture du rapport de gestion en séance du conseil général comme les membres ont tous reçu le document à domicile.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au contre-appel et la séance est levée à 22h20.

Le Président

La secrétaire

Philippe Forney

Christiane Bally